

Délibération n°10/06/2026-27

du mercredi 10 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juin à 14 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 29 mai 2026, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Marc CECCALDI.

- Nombre de membres en exercice : 18
- Présents : Dalia MESSARA, Dominique AUGÉY, Marc CECCALDI, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Marc FERAUD, Loris MARTIN, Sébastien NOURIAN, Antoine BOLLASINA, Juliette NORMAND-BEORCHIA, Dimitri MOUDAR
- Présents en visioconférence : Frédérique DUMICHEL, Laure SCANDOLERA
- Procurations : Sophie JOISSAINS (Marc CECCALDI), Brigitte DEVESA (Marc FERAUD), Pierre VASARELY (Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI), Florian GAITE (Juliette NORMAND-BEORCHIA)
- Absents : Kayané BIANCO ROATTA, Carlos CASTELEIRA

Monsieur le président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Election du vice-Président du conseil d'administration

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1431-4

Vu l'article 11 des statuts de l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

Vu la délibération du conseil d'administration de l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini n°10/06/2026-25 du 10 juin 2026, installant ses membres

A la suite de la fin du mandat électif de monsieur Marc FERAUD, précédent Vice-Président et au renouvellement de ses membres désignés, le conseil d'administration de l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini doit procéder à l'élection de son Vice-Président.

Le Vice-Président préside le conseil d'administration en l'absence du Président.

Conformément à l'article 11 des statuts de l'école supérieure d'art, l'élection du Vice-Président par les membres du conseil d'administration a lieu à la majorité des deux tiers, pour une durée de 3 ans renouvelable, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de son mandat électif.

Les candidats sont invités à se faire connaître.

Se déclare candidat :

- Marc FERAUD

57 rue Émile Tavan
Aix-en-Provence
04 65 40 05 00
contact@esaaix.fr
esaaix.fr

Après audition du candidat, il est proposé un vote à main levée.

Le décompte des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 16
Nombre total de votes : 16
Nombre de votes blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 16
Majorité des 2/3 : 11

A obtenu :

- Monsieur Marc FERAUD : seize (16) voix

Compte tenu de ces résultats, monsieur Marc FERAUD est déclaré Vice-Président du conseil d'administration de l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini pour une durée de 3 ans.

Fait à Aix en Provence

Le Président du conseil d'administration,

Marc CECCALDI